



Société inscrite à l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie



Cadre réglementaire des chèques en Tunisie



Section 1

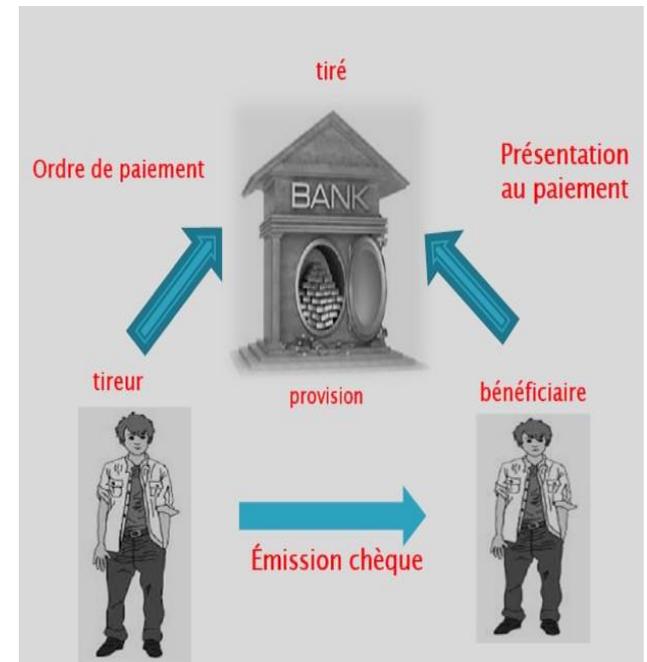
Le principe du chèque

Le principe de chèque

➤ Le chèque est un écrit par lequel une personne titulaire d'un compte (tireur) donne l'ordre à sa banque ou à son établissement financier (tiré) de payer à vue, soit à son profit, soit au profit d'une tierce personne (bénéficiaire), une somme déterminée (provision) à prélever immédiatement sur son compte.

➤ Le chèque contient :

- Une somme déterminée (provision)
- Le nom de celui qui doit payer (tiré) ;
- L'indication de la date et du lieu où le chèque est créé ;
- La signature de celui qui émet le chèque (tireur).





Section 2

La présentation au paiement du chèque

La présentation au paiement du chèque

➤ Le chèque, émis et payable en Tunisie, doit être présenté au paiement dans le délai de 8 jours à compter de la date de son émission. Le délai est porté à 60 jours si le chèque est émis hors du territoire Tunisien.

Toute fois ce délai ne signifie pas que le chèque ne peut plus être payé . Le banquier reste obligé de payer le chèque même après l'expiration du délai de présentation.

Délais de présentation

bénéficiaire



Chèque émis
en Tunisie
8 jours

Chèque émis à
l'étranger
60 jours





Section 3

Le Chèque Impayé

Le chèque impayé

- Un chèque remis à l'encaissement peut revenir impayé. La banque peut refuser le paiement dans les cas suivants:
 - ❖ Opposition
 - ❖ défaut ou insuffisance de provision
 - ❖ irrégularité : signature non conforme ou manque d'une mention obligatoire..
 - ❖ Prescription du chèque : présenté au-delà de 3 ans et 8jrs à compter de la date de sa création
 - ❖ Indisponibilité du compte: fait l'objet d'une saisie

1 . L' Opposition



L'opposition sur chèque

➤ Faire opposition sur un chèque bancaire, c'est demander à sa banque de ne pas payer le bénéficiaire du chèque lorsque celui-ci le présentera à sa banque pour en obtenir le paiement.

Procédure d'opposition sur chèque

✓ d'abord par téléphone en appelant votre banque ou le Centre national d'appel des chèques perdus ou volés , Cet organisme enregistrera votre opposition pendant 48 heures, le temps que vous la confirmiez auprès de votre agence.

✓ Ensuite par écrit à votre banque.

L'opposition peut être faite :

pour un montant précis s'il s'agit d'un chèque déjà rempli,

en blanc si le chèque émis n'était pas rempli.

L'opposition sur chèque



- Il sera alors éventuellement nécessaire de faire prolonger l'opposition pour une durée plus longue, pour une durée limitée à 1 an et 8 jours à compter de la date d'émission, période qui correspond à la durée de validité du chèque.
- Les cas d'opposition sur chèque vous pouvez faire opposition uniquement en cas de :
 - ✓ perte ou vol de chèque,
 - ✓ utilisation frauduleuse,
 - ✓ redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire.

L'opposition sur chèque est interdite dans tous les autres cas ; une opposition abusive est sanctionnée pénalement.

2. Le Paiement partiel d'un chèque



Le paiement partiel d'un chèque

➤ Le paiement partiel d'un chèque se produit lorsque **la provision** qui existe sur le compte du tireur **est inférieure** au **montant du chèque** présenté. La banque tirée paie alors le bénéficiaire ou porteur du chèque à hauteur de la provision présente sur le compte. Le bénéficiaire/porteur ne peut pas refuser un paiement partiel . C'est un moyen de voir son préjudice limité La fraction non payée reste bien sûr exigible.



3. Chèque sans provision



Chèque sans Provision

✓ Un chèque est dit sans provision lorsque le solde du compte bancaire est insuffisant pour payer le bénéficiaire. Ainsi Lorsque l'on signe un chèque, en échange d'un bien, d'un service ou d'une prestation, la première chose à faire est de s'assurer que le compte bancaire correspondant est suffisamment approvisionné. Il doit contenir au moins la somme inscrite sur le chèque. Si la provision est inexistante ou insuffisante, le chèque sera rejeté pour motif « sans provision ». Il s'agit là d'un événement potentiellement grave, car le rejet d'un chèque sans provision entraîne de lourdes conséquences en cas de non régularisation. Réagir immédiatement est alors une nécessité.

Chèque sans Provision

Procédure :

1ère étape : Préavis de rejet: invitation du tireur à payer :

La banque tirée qui refuse le paiement du chèque pour absence, insuffisance ou indisponibilité de la provision adresse le jour même à son client, le tireur, un préavis de rejet (par télégramme, téléfax ou tout autre moyen laissant une trace écrite) l'invitant à provisionner son compte dans le délai de 3 jrs ouvrables à compter de la date du refus de paiement.



Si le tireur répond au préavis la banque tirée doit bloquer la provision reconstituée et la réserver au profit du porteur.

Chèque sans Provision

2ème étape : accorder un 1er délai de régularisation au tireur :

Si le tireur ne répond pas au préavis, la banque tirée doit établir le 1er jour ouvrable après l'expiration du délai de 3 jours (accordé au tireur pour provisionner son compte), un certificat de non paiement qu'elle adresse en exemplaire à la banque centrale ainsi qu'au porteur, dans le délai de 3jrs de son établissement. Elle doit aussi dans le même délai de 3jrs engager un huissier notaire pour notifier un avis de non paiement au tireur, dans un délais maximum de 4jrs de sa réception.



Banque tirée



Remet l'avis de non paiement à un huissier notaire dans le délais de 3jrs suivant l'expiration

Huissier notaire



Expiration du délai de 3jrs Le tireur ne réponds pas au préavis

Notifier l'avis de non paiement dans un délais maximum de 4 jrs de sa réception



*** si l'adresse du tireur, déclarée à la banque tirée, est située à l'étranger, l'huissier notaire notifie l'avis de non paiement par lettre recommandée**

Chèque sans Provision

✓ L'avis de non paiement oblige le tireur, sous peine de poursuites judiciaires, de payer le montant du chèque ou le reliquat de la provision plus les frais de notification avancés à l'huissier notaire, dans un délais de 4jrs ouvrables à compter de la date de sa signification, si son adresse est en Tunisie et dans un délais de 10jrs ouvrables à compter de la date d'expédition de la lettre recommandée, si son adresse est à l'étranger.



Chèque sans Provision

2ème étape: accorder un 1er délai au tireur :

L'avis de non paiement adressé au tireur comporte en plus de la transcription littérale du certificat de non paiement et l'obligation de payer sous peine de poursuites judiciaires, **l'interdiction au tireur d'émettre des chèques** (sauf s'il s'agit de chèques de retrait ou certifiés) et l'ordre de restituer à la banque tirée ainsi qu'à toute autre banque dont il est client les formules de chèques restant en sa possession. Dans les deux cas de régularisation ou de non régularisation par le tireur, la banque tirée doit informer la banque centrale ,qui, soit elle lève l'interdiction de chéquier, soit elle la maintient



Les banques doivent s'abstenir de délivrer de nouvelles formules de chèques au tireur jusqu'à notification de la banque centrale de la main levée de l'interdiction.



Chèque sans Provision

3ème étape : accorder un 2ème délai au tireur

A défaut de régularisation dans le 1er délai légal, le tireur du chèque sans provision dispose d'un 2ème délai de 3 mois à compter de la date d'expiration du 1er délai. À cette étape de la procédure le tireur doit régler en plus du montant du chèque ou de l'insuffisance de provision et des frais de notification de l'avis de non paiement une amende au profit du trésor public de 10% du montant du chèque ou du reliquat de la provision et un intérêt de retard au profit du bénéficiaire égale à 10% du montant du chèque ou de l'insuffisance de la provision calculé par jour, à compter de la date de l'établissement du certificat de non-paiement.



Chèque sans Provision

3ème étape : accorder un deuxième délais au tireur



Moyennant le paiement de :
montant du chèque ou de l'insuffisance de provision +
frais de notification de l'avis de non paiement
+ amende au trésor public + intérêt de retard au
bénéficiaire

Ou
porteur



A défaut de régularisation ,la banque tirée doit adresser le dossier au procureur de la république dans les 3jrs ouvrables suivant l'expiration du délai de trois mois.

Chèque sans Provision

4ème étape: accorder un dernier délai



au tireur Passé le 2ème délai de 3 mois, le tireur dispose d'un dernier délai pour procéder à la régularisation de sa situation au cours des poursuites et avant qu'un jugement définitif ne soit rendu. Dans cette étape de procédure, le taux de l'amende à verser pour l'état augmente et devint 20% du montant du chèque ou du reliquat de la provision. Le tireur doit en plus payer le montant du chèque ou de l'insuffisance de la provision, les frais de notifications de l'avis de non paiement et un intérêt de retard au bénéficiaire qui reste 10% du montant du chèque ou du reliquat de la provision et ce à compter de l'établissement du certificat de non-paiement.

